RAPPORT MENSUEL DE CONCILIATION DE LA COMPTABILITÉ EN FIDÉICOMMIS

(*Règlement sur la comptabilité en fidéicommis des administrateurs agréés*, art. 22)

NOM _____ **MOIS** _____

Solde aux livres le _____ (dernier jour du mois précédent)			
Recettes du mois de _____ (mois courant)			
Débours du mois de _____ (mois courant)			
Solde aux livres le _____ (dernier jour du mois courant)			
TOTAL		=	

CONCILIATION

Solde aux livres le _____ (dernier jour du mois courant)		
Chèques non encaissés le _____ (dernier jour du mois courant)		
Recettes non déposées le _____ (dernier jour du mois courant)		
Solde en banque le _____ (dernier jour du mois courant)		
TOTAL		

LISTE DES SOLDES DES COMPTES COMPOSANT LE SOLDE AUX LIVRES[1]

Numéro du dossier	Numéro du client	Date de la dernière entrée	Solde	Numéro du dossier	Numéro du client	Date de la dernière entrée	Solde
						TOTAL	

[1] Tout compte au débit, quelqu'en soit la cause, doit être comblé sans délai. Aucun solde créditeur ne doit être retenu sans raison valable.

RAPPORT MENSUEL DE CONCILIATION
DE LA COMPTABILITÉ EN FIDÉICOMMIS
(*Règlement sur la comptabilité en fidéicommis des administrateurs agréés*, art. 22)

LISTE DES CHÈQUES EN CIRCULATION

Numéro	Date du chèque	Montant	Numéro	Date du chèque	Montant

Les chèques en circulation dans les six (6) mois de la date de leur émission sont périmés. **TOTAL**

LISTE DES RECETTES EN CIRCULATION

Numéro du reçu	Date du reçu	Montant	Numéro du reçu	Date du reçu	Montant

Les recettes doivent être déposées avant d'être déboursées. **TOTAL**

LISTE DES SOLDES EN BANQUE DES COMPTES GÉNÉRAUX

Nom de l'établissement financier	Adresse	N° du compte	Solde à la fin du mois

TOTAL

LISTE DES SOLDES EN BANQUE DES COMPTES SPÉCIAUX & PLACEMENTS

Nom de l'établissement financier	Nom du client	N° du compte ou type de placement	Échéance	Solde à la fin du mois

Avant de déposer des fonds dans un compte spécial en fidéicommis, ils doivent d'abord l'être au compte général en fidéicommis. **TOTAL**

Préparé par	
Date	
Signature d'un administrateur agréé propriétaire du compte	